



Collège Hector Berlioz
17, rue Georgette Agutte
75018 Paris

Affaire suivie par : F. SIFFER
Téléphone : 01 46 27 33 85
eMail : ce.0752252r@ac-paris.fr

Madame CORTES
Principale du collège Hector Berlioz

aux

Familles des élèves de 3^{ème}

Paris, le 14 mai 2012

Objet : Bourses de lycées

Madame, Monsieur,

La date limite de dépôt des demandes de bourses nationales de lycée pour l'année scolaire 2012-2013 a été fixée au :

Jeudi 31 mai 2012

Les dossiers déposés après cette date feront l'objet d'une décision de refus pour dépôt "hors délai".

RAPPEL DU COURRIER DU 10 JANVIER 2012

Si vous souhaitez faire une demande de bourse pour l'entrée de votre enfant en classe de Seconde (professionnelle, d'enseignement général ou technologique), même si

- vous percevez actuellement une bourse de collège
- vous ne connaissez pas la classe et l'établissement que votre enfant fréquentera à la rentrée scolaire 2012,

Vous devez, le plus rapidement possible :

- Vous adresser au collège Hector Berlioz pour connaître le barème (ou consulter celui-ci sur le site de l'Education nationale : <http://www.education.gouv.fr> à la rubrique « lycée » « Etre parent d'élève au lycée » cliquez sur « les aides financières au lycée » puis « les bourses de lycée » téléchargez ou imprimer les documents et annexes en cliquant sur le lien « formulaire de demande de bourse nationale de lycée »).
- Renseigner la fiche d'auto-évaluation présente en ligne, afin de vérifier que vous remplissez les conditions d'attribution fixées pour cette aide sociale (sur la page Web « les aides financières au lycée », rubrique « à télécharger » située en haut à droite, cliquer sur le lien « fiche d'auto-évaluation »).
- Après vérification, si vous remplissez les conditions, retirer un « dossier de demande de bourse de lycée » auprès de Monsieur SIFFER, au secrétariat du collège (ou le télécharger sur le site précité), le compléter avec toutes les pièces nécessaires (voir page 4 du dossier, à la rubrique « Pièces à joindre à votre dossier », et/ou listées sur la notice réalisée à l'attention des familles, par le Rectorat de Paris)
- Remettre dans les plus brefs délais le dossier complet à Monsieur SIFFER, au secrétariat du collège **en échange d'un accusé de réception** (ce document valide le dépôt de votre dossier, il nous sera indispensable pour les litiges éventuels).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

